

REGLEMENT PALEOTRAIL 2017, 6ème edition

DIMANCHE 17 DECEMBRE 2017

Article 1 - Organisation :

SAINTEs TRIATHLON

68 Cours du Maréchal Leclerc

17100 Saintes

Article 2 - Définition de l'épreuve :

Le Paléotrail est une épreuve sportive déclinée sur :

** 4 courses nature:*

- 7,8km: Départ à 10h45

- 14 km: Départ à 10h15 (comptant pour le Challenge départemental des Trails 17)

- 23km: Départ à 9h45 (comptant pour le Challenge départemental des Trails 17)

- 35 km, Départ à 8h45

**1 course nature CANITRAIL*

- 14km: Départ à 10h00

Aucun concurrent accompagné d'un chien ne pourra prendre le départ d'une autre course que le 14km canitrail.

** un parcours de 10km (aucun classement, pas de chronométrage) :*

- Rando pédestre: Départ libre entre 9h00 et 10h00 (les marcheurs devront faire très attention aux coureurs et devront bien évidemment leur laisser la priorité).

Départ et Arrivée : Paléosite, St Césaire

Parcours qui empruntent des sentiers, en bois et sous-bois, principalement sur les communes de St Bris des Bois, St Sauvant, St Césaire, Chérac, et Dompierre sur Charente.

Le parcours est intégralement balisé.

Chaque responsable de secteur vérifiera, avant le départ des courses, la mise en place du balisage et des signaleurs.

L'épreuve se déroule en une seule étape.

Article 3- Conditions d'admission des concurrents :

Courses:

Fournir obligatoirement un certificat de non contre indication à la course à pied en compétition daté de moins d'un an au 17 Décembre 2017 ou une photocopie de la licence (fftri/ffa) en cours de validité.

7.8km: A partir de Cadets (2001-2002).

14km: A partir de Cadets (2001-2002).

23km: A partir de Juniors (1999-2000).

35km: A partir de Espoirs (1996 à 1998).

Article 4 – Inscriptions et Retrait des dossards :

Inscription en ligne uniquement, via chronom

La liste des inscrits sera visible sur le site quelques jours avant l'épreuve:

<http://saintestri.wix.com/paleotrail>

PLACE LIMITEE PAR COURSE

Aucun remboursement ne sera effectué.

Le retrait des dossards s'effectue à l'intérieur même du Paléosite. Cette année, il sera possible de venir récupérer son dossard la veille.

Horaires du retrait des dossards:

Samedi 16/12: 16h00 – 19h00

Dimanche 17/12: 07h30 – 08h30 (35km), 9h30 (23km), 9h45 (14km), 10h15 (7.8km).

Article 5 – Ravitaillement :

Des responsables ravitaillement désignés pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

1 ravitaillement pour le 14km.

2 ravitaillements pour le 23km,

3 ravitaillements pour le 35km.

Se rajoute à ceux là, le ravitaillement de fin de course.

Des sacs poubelles seront à disposition aux ravitaillements, aucun déchet ne devra être jeté en dehors de ces zones de propriété, cela entraînera une sanction, voir une disqualification immédiate du concurrent. Une sanction de 15 minutes pour jet de débris pourra être prononcée à l'issue de l'épreuve, si l'acte est avéré par un bénévole.

Pour info: 1 mouchoir en papier met 3 mois à se dégrader, un emballage énergétique met 450 ans, une bouteille plastique: 1000 ans....

Matériel **fortement conseillé** pour les coureurs du 23km et 35km

- une réserve d'eau 1litre mini,

- réserve alimentaire.

Aucune assistance autorisée pendant les courses.

Article 6 - Catégories - Classements :

Les catégories d'âge sont les suivantes :

Cadets: 2001/2002, Juniors: 1999/2000, Espoirs : 1996/1997/1998, Séniors : 1979 à 1995, Vétérans: 1978 et avant.

Récompenses :

Aux 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course, ainsi qu'au premier de chaque catégorie non représentée dans le Top 3 scratch. L'organisation se laisse le droit de ne récompenser que la catégorie d'âge général (c'est à dire Master et non V1, V2, ...). Pour le Canitrail, récompenses pour les 3 premiers homes et pour les 3 premières femmes du scratch.

Article 7 - Postes de contrôle :

Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, et constitueront des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. Le contrôle à l'arrivée permettra au chronométrateur d'établir le classement de l'épreuve.

Certaines routes ne seront pas fermées le jour de la course, le respect des consignes des signaleurs est obligatoire.

Article 8 - Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Pas de navette pour le retour au point de départ.

Article 9 - Sécurité et Assistance :

Elle sera assurée par un réseau de postes de contrôles, de signaleurs, d'ouvriers et d'un serre-file.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Article 10 – Assurance / responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non respect du tracé, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la Course.

Article 11 - Réclamations / Jury :

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

Article 12 - Modification du parcours / Clôture des inscriptions :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

Article 13- Parking

Les places sur le parking du Paléosite sont limitées. Des bénévoles seront présents pour vous orienter au mieux afin de vous garer sans saccager les bords de route, faussées et autres champs privés. En fonction du nombre de participants, il se peut que vous soyez obligés de vous garer à 2/3km du Paléosite. Prévoyez le !!!

Article 13 - Conditions Générales :

- Les concurrents doivent :*
- respecter l'environnement, les lieux traversés
 - respecter les bénévoles sans qui rien ne serait possible
 - pointer à tous les postes de contrôle
 - signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation
 - porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
 - suivre strictement le parcours
 - se soumettre aux contrôles anti-dopage (s'il y en a un)
 - aider un autre coureur en difficulté
 - Porter secours à un autre concurrent.
- Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.*

Tous les concurrents du Paleotrail s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant, ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règlements. Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

Respect de la nature, faune et flore. Nous souhaitons ne laisser aucune trace derrière nous. Un vtt passera vérifier la propreté des chemins traversés à la fin des courses. Pas de cris intempestifs, les animaux sont prévenus de la course. Respect des lieux traversés, des marcheurs, chasseurs, vttistes rencontrés. Respect des bénévoles sans qui rien ne serait possible. Secourir un autre concurrent est bien plus important que de perdre quelques places.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous donnons rendez vous le Dimanche 17 Décembre 2017, au Paléosite de St Césaire.